RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

SAS 1 2 3 TRANSPORT
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 114, 16 RUE OLYMPE DE GOUGES, 59800 LILLE
931 334 593 RCS LILLE METROPOLE

Procès-verbal
Du 20 Décembre 2024

Décision des associés

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 Décembre à 10 heures, les soussignés
- Monsieur Rabah NECHE , Président et Actionnaire
- Monsieur Akram NECHE, Actionnaire
- Monsieur Bellal GUENDOUZ Actionnaire

Déclarent être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du Siège social

Le président dépose sur le bureau le document suivant :

- Statuts de la société.

L'assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société du 16/114 rue Olympe de Gouges 59800 Lille au 145 rue Marie Pape Carpantier 59000 Lille, à compter du 23 décembre 2024. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 3 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé au : **145 rue Marie Pape Carpantier, 59000 Lille**

Il peut être transféré par décision du président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

Le reste de l'article reste inchangé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, le Président a signé le présent procès-verbal.

M. Rabah NECHE

Président

1 2 3 TRANSPORT
16-114 Rue Olympe de Gouges
59000 LILLE
931 334 593 R C S Lille Métropole
Rapidité et Efficacité
7J/7J - 24H/24H